

ABSENCES AUTORISÉES POUR CIRCONSTANCES DE FAMILLE

1/2

Les autorisations d'absences dépendent à la fois de la convention collective de branche et des accords Carrefour (**Art.4.2**). Les droits varient aussi parfois en fonction de l'ancienneté. **A noter que les jours autorisés sont payés en fonction des horaires initialement prévus ces jours là. La CFDT vous fait une synthèse !**

CFDT

Nature de l'absence	Moins d'un an d'ancienneté	Plus d'un an d'ancienneté
Mariage ou PACS	4 jours	1 semaine
Mariage d'un enfant	1 jour ouvré	2 jours ouvrés
Mariage d'un petit enfant	-----	2 jours ouvrés
Mariage d'un frère / sœur	1 jour ouvré	2 jours ouvrés
Mariage d'un frère ou d'une sœur du conjoint/concubin/conjoint	1 jour ouvré	idem
Décès du conjoint, concubin, conjoint	9 jours ouvrés + autres possibilités	idem
Décès des parents (père/mère) Décès des beaux-parents Décès d'un frère, d'une sœur Décès d'un beau-fils, d'une belle-fille	3 jours ouvrés	idem
Décès d'un petit enfant Décès d'un frère ou d'une sœur de son conjoint	1 jour ouvré*	idem*
Décès d'un grand-parent du salarié ou d'un grand-parent du conjoint.	2 jours ouvrés	idem

* Lorsque l'assistance aux obsèques appelle un déplacement aller-retour de plus de 1 000 km à partir de la résidence principale, si l'absence autorisée est de 1 jour, elle est portée à deux jours.

ABSENCES AUTORISÉES POUR CIRCONSTANCES DE FAMILLE

2/2

CFDT

Nature de l'absence	Moins d'un an d'ancienneté	Plus d'un an d'ancienneté
Naissance ou adoption	3 jours ouvrés	idem
Baptême, communion	-----	1 jour ouvré**
Déménagement du salarié	1 jour ouvré	idem
Survenance d'un handicap chez l'enfant	2 jours ouvrés	idem
Journée administrative pour faire les démarches RQTH (reconnaissance handicap)	1 jour ouvré	idem
Visite prénatale (pour les futurs pères)	Absences payés 3 fois par an	idem
Enfant malade (moins de 18 ans)	6 jours ouvrés par an. 9 jour à partir de 3 enfants.	idem
Hospitalisation du conjoint	1 jour ouvré	idem
Permis de conduire	Prise en charge du temps nécessaire à l'épreuve (2 tentatives).	
Journée de défense citoyenne	1 jour ouvré	idem

** Les absences autorisées au titre du baptême et communion s'étendent également aux équivalents des autres religions.